Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_279-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-279 – 2 décembre 2025

FINANCES LOCALES
Divers

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance : Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Evénement « Guichen fête Noël » – Tarifs 2026

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2026, d'appliquer les tarifs suivants :

1°) pour les emplacements :

Emplacement nu	1m	2m	3m	4m	5m	6m
2025	43€	58€	71€	101€	115€	145€
2026	43.50€	58.75€	72€	102€	116.50€	147€
Barnum	**3x3m**	**4,5x3m**	**6x3m**	**Caution**		
2025	115€	158€	216€	214€		
2026	116.50€	160€	219€	217€		
Chalet (électricité comprise)	**3x2m**	**Caution**				
2025	188€	214€				
2026	190€	217€				
Food-truck (électricité comprise)						
2025	268€					
2026	271.50€					

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_279-DE

Électricité	Alimentaire	Non alimentaire				
2025	11.00€	5€				
2026	11.00€	5€				
Table						
2025	2€					
2026	2€					
Grilles (le lot de 2)						
2025	5€					
2026	5€					

2°) d'accorder la gratuité pour les associations de la Commune

3°) de maintenir le tarif du droit de place habituel pour les marchands forains

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

MAIRIE DE GUICHEN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .